



MANAGEMENT

Juste un clic pour se former?



CARNET DE BUREAU
PAR ANNE RODIER

Comme un mantra, le « juste un clic » est censé incarner la simplification pour réformer la formation. Pour aider les actifs à prendre en main leur employabilité, le gouvernement s'apprête à lancer l'application CPF (compte personnel de formation) avant la fin de l'année. Le 21 novembre, la formation deviendra « une place de marché », selon les termes de la Caisse des dépôts, qui finalise l'opération avec le ministère du travail, sous la forme d'un site Internet d'abord, avant le lancement de l'application mobile proprement dite, prévue « le 1^{er} décembre au plus tard », indique le ministère. Les 29 millions d'actifs sont invités à croire au monde de la *Petite poucette* de Michel Serres, dans lequel les nouvelles technologies libèrent les citoyens d'un simple clic. « C'est une révolution, notre machin », annonce le cabinet de Muriel Pénicaud.

Le pari de ce CPF rénové? Les salariés pourront s'acheter une formation sur leur téléphone aussi facilement qu'ils twittent, ils vont donc enfin se former. Une simple application résoudrait ainsi ce que des années de réformes n'ont pas réussi à mettre en œuvre? Dans les entreprises, les DRH sont moins enthousiastes que les organismes de formation. Sur l'adéquation des demandes au marché du travail: qui va empêcher les salariés de choisir des formations hors de leur parcours professionnel?, interpelle l'Association nationale des DRH (ANDRH).

**LE CPF N'EST
TOUJOURS CONNU
QUE D'UN TIERS
DES ACTIFS**

Sur le financement aussi. Juste en un clic, l'application CPF met fin à l'intermédiation des organismes paritaires. Chargés jusqu'alors de collecter les fonds, ils validaient l'éligibilité des formations pour s'assurer de l'intérêt du salarié et des besoins du bassin d'emploi, et abondaient leur financement quand les sommes disponibles sur le CPF étaient insuffisantes. C'est le cas des formations longues ou très qualifiantes.

Désormais, l'Urssaf encaissera auprès des entreprises et transmettra à la Caisse des dépôts, qui paiera les organismes de formation directement. Quant à l'abondement? « Il arrivera d'ici à avril 2020 », indique le ministère. L'ANDRH es-

time que cette réforme dépossède les entreprises et réduit leur contribution à une taxe. Les DRH espèrent pouvoir imposer au salarié d'utiliser ses droits au CPF en offrant le complément de financement de projets coconstruits.

Encore faudrait-il que les salariés s'y intéressent. Bien qu'il soit entré en vigueur en janvier 2015, le CPF n'est toujours connu que d'un tiers (8,3 millions) des actifs. Et seuls 4,18 millions ont enregistré leurs droits (DIF) acquis, dit la CDC. Les autres les perdront s'ils ne font rien d'ici au 31 décembre 2020. « Jusqu'alors, c'est l'entreprise qui était à l'initiative de la formation professionnelle, avec le CPF, elle perd ce rôle d'aiguillon », explique David Mahé, président du cabinet de conseil Stimulus. Pas sûr qu'une application, si révolutionnaire soit-elle, suffise à faire passer les salariés à l'action. ■